

12 déc 2025 -17:58

Appartient à [Conseil des ministres du 12 décembre 2025](#)

Protocole additionnel sur Eurocontrol

Sur proposition du ministre des Affaires étrangères Maxime Prévot, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi portant assentiment à un protocole additionnel entre la Belgique et Eurocontrol sur les priviléges et immunités de cette organisation.

Eurocontrol est une organisation internationale gouvernementale qui, depuis le début des années 1960, s'occupe de la coopération internationale en Europe dans le domaine de la sécurité et du contrôle aérien.

Le cadre juridique actuel d'Eurocontrol ne prévoit pas d'immunités au bénéfice de l'organisation elle-même, mais uniquement des règles concernant les priviléges et immunités des personnes liées à l'organisation. Par conséquent, un protocole additionnel est nécessaire dans le but de compléter les immunités d'Eurocontrol, spécifiquement concernant les saisies-arrêts en ses mains portant sur des montants qu'elle doit reverser à ses États membres.

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Avant-projet de loi portant assentiment au Protocole additionnel entre le Royaume de Belgique et l'Organisation européenne pour la sécurité de la navigation aérienne, à l'Accord entre l'Organisation européenne pour la sécurité de la navigation aérienne et le Royaume de Belgique sur les priviléges et immunités de l'organisation complémentaire à la Convention internationale de coopération pour la sécurité de la navigation aérienne « Eurocontrol » du 13 décembre 1960, signé à Bruxelles le 17 juillet 2006, fait à Bruxelles le 23 juillet 2025

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Maxime Prévot, Vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères, des Affaires européennes et de la Coopération au développement
Rue des Petits Carmes 15
1000 Bruxelles
Belgique
<https://prevot.belgium.be>
info.prevot@diplobel.fed.be

Audrey Jacquiez
Porte-parole (FR)
+32 497 16 18 61
audrey.jacquiez@diplobel.fed.be

Laurens Soenen
Porte-parole (NL)
+ 32 471 30 11 90
laurens.soenen@diplobel.fed.be